

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
CANTON DE NEUVILLE S/SAONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 19 mars 2024

Délibération n°2024-03

Objet : Compte Administratif 2023 du C.C.A.S – Présentation et vote

Président : Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : mardi 12 mars 2024

Secrétaire de séance : Roger KOLE

Présents : Marie-Colette BESSON, Hervé FONTON, Patrick CUIILLERAT, Roger KOLE, Gérald WEISTROFF, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS, *Thierry Pouzol*

Absents excusés : Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, André LINARI,

Le compte administratif de l'année 2023, annexé à la présente délibération, fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement recettes :	BP 2023 : 59 980 €	CA 2023 : 46 419.22 €
Fonctionnement dépenses :	BP 2023 : 59 980 €	CA 2023 : 33 902.97 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette question.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président se retire étant d'usage qu'il s'abstienne de participer à l'approbation du compte administratif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

- **ADOpte**, le compte administratif 2023 tel qu'il est joint à la présente délibération.
- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S



Roger KOLE
Secrétaire de séance

